

Le **maintien** dans l'emploi des personnes handicapées

1

Pour qui ?

un employeur privé
ou public, un travailleur
indépendant

2

Dans quelle situation ?

l'état de santé d'un salarié
ou travailleur indépendant
devient incompatible avec
l'exercice de son activité
professionnelle

3

Pour quelles solutions ?

maintien au poste
ou à un autre poste avec
les adaptations
nécessaires

4

Avec qui ?

les acteurs
des champs médical,
professionnel
et social

Vous identifiez un problème de santé

Survenance d'une maladie, d'un accident ou d'une aggravation du handicap entraînant un risque de perte d'emploi

Prenez contact avec le Sameth le plus proche du lieu de travail de votre salarié !

Le Sameth vous accompagne dans toutes les étapes de la démarche de maintien dans l'emploi



Information et conseil

Le Sameth vous informe et vous conseille sur la démarche de maintien dans l'emploi.



Analyse et proposition

Le Sameth analyse la situation particulière et vous accompagne dans la recherche et la construction de solutions adaptées.



Mobilisation des aides

Le Sameth accompagne le salarié dans la démarche de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, mobilise les aides techniques, humaines et financières pour la recherche et la mise en oeuvre de la solution de maintien : aides Agefiph (subvention maintien, aide pour l'aménagement des situations de travail...), mesures de l'Assurance Maladie (temps partiel thérapeutique, contrat de rééducation en entreprise...)

Au cours de la démarche de maintien dans l'emploi, le Sameth associe les principaux acteurs :

salarié, employeur, médecin du travail.

Il s'appuie sur un réseau de partenaires issus de trois champs :

- médical : médecin du travail, médecin conseil de la Sécurité Sociale, médecin traitant...
- social : CRAM et MSA...
- professionnel : ergonomes, organismes de bilans ou de formation, appuis spécifiques liés au handicap...

VOTRE CONSEILLER SAMETH :

